

AULT

Un recours judiciaire contre le projet du Moulinet

Le maire, Marcel Le Moigne, a annoncé la nouvelle lors d'une réunion publique, samedi. Une bataille juridique à venir qui va retarder le début des travaux.



Le château ou le manoir du parc du Moulinet, à Ault, que le groupe Melt souhaite rénover en hôtel. (Photo Benjamin Radeau)

BENJAMIN RADEAU

C'était la crainte du maire, Marcel Le Moigne, lors de ses vœux pour 2025 en janvier. Elle est désormais réalité. Lors d'une réunion publique en mairie, le samedi 19 avril, l'édile a annoncé que le futur aménagement du parc du Moulinet était l'objet d'un recours devant le tribunal administratif. « Je l'ai appris hier par l'intermédiaire de la Communauté de communes des Villes Sœurs (CCVS) », a précisé l'édile.

C'est à cette dernière que le contentieux est adressé puisqu'il s'agit pour le ou les requérants de contester la modification, fin septembre 2024, après approbation du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique, de son Plan local

d'urbanisme (PLU). Une étape obligatoire afin de permettre le développement du projet, porté avec le syndicat mixte Baie de Somme – Grand littoral picard (SMBS – GLP).

APRÈS TROIS RECOURS GRACIEUX

Il consiste en la réhabilitation du château et de l'ancienne colonie de vacances en hôtel-restaurant par le groupe Melt. Cette opération s'équilibre financièrement avec la construction de 120 logements sur le stade par les groupes Vinci et Duval, et d'une résidence senior.

« On va donc encore passer du temps sur ce dossier », s'est lamenté le maire, pas si surpris de cette nouvelle, puisque la décision de l'Intercommunalité a fait l'objet de trois recours gracieux, une habitante, une société civile immobilière et

l'État avec la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), ce dernier ayant passablement irrité Marcel Le Moigne, qui ne savait pas qui était à l'origine de cette procédure judiciaire. « Une seule chose est sûre, ce n'est pas l'État », a-t-il indiqué au public.

DE MULTIPLES CRITIQUES

Pour rappel, les ambitions de toutes les parties prenantes ont été critiquées pour leur impact sur le paysage et la biodiversité (hauteur des habitations, cabanons dans des espaces boisés qui abritent des chauve-souris protégées). Qu'importe les contestataires et leurs motifs, la bataille juridique qui s'annonce va assurément empêcher le démarrage des travaux pendant plusieurs mois.

Un protocole d'exclusivité avec Melt

Lors de cette réunion, Marcel Le Moigne est également revenu sur une décision prise l'avant-veille lors du conseil municipal : la signature avec le groupe Melt, qui se déclarait en janvier « toujours partant », d'un protocole d'exclusivité pour six mois. L'objectif selon le maire : « Discuter de la faisabilité financière du projet. » Celui-ci est toujours estimé à 16 millions d'euros mais le temps qui passe dégrade progressivement les bâtisses et augmente le coût de la rénovation, ce que le recours judiciaire ne va pas arranger.

« Si ce n'est plus faisable, autant le savoir et on cherchera un autre promoteur », a déclaré l'édile. Qui envisage également que la dépense soit moins élevée que prévu, diminuant alors le nombre de logements nécessaires pour équilibrer l'opération : « Le lotissement sera peut-être plus "léger" que prévu ». Enfin, Marcel Le Moigne souhaite un accord avec les promoteurs sur le prix d'achat du stade, qui sera estimé par les Domaines. « On ne veut pas se faire avoir », a-t-il prévenu.